



---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2019 - 20h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	PIN X, SILVESTRE-SIAZ O,
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G, FILOCHE I,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G, MAYORAZ B,
JONZIER-EPAGNY	
NEYDENS	FELIX Y,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A, MARX C, BATTISTELLA E, BACHMANN L, CLEMENT L, CHALEAT-RUMMEL J, PELISSON N, DE SMEDT M, MIVELLE L, SUBLET D,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	LE VEN J-Y,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A, VELLUT D, BARBIER C,
VULBENS	DEGENEVE G,

### Membres représentés

LAVERRIERE C par FELIX Y (procuration), BOUGHANEM S par MARX C (procuration), BIGNON V par VIELLIARD A (procuration), STALDER A par DE SMEDT M (procuration), BETEMPS V par VELLUT D (procuration),

### Membres excusés

BOCQUET J-L, BEROUJON C, GUYON DES DIGUERES DE MESNILGLAISE T, MERMIN M, DUBEAU S, MUGNIER F, LACAS V, AYEY A, BUDAN F,

### Membres absents :

DEVIN L, PETIT C, PECORINI J-L, FOURNIER M,

### Invités

GRANDCHAMP P, ERNST D.  
J Denais, F Bessat, T Linchet Président du Pôle Métropolitain

## Points traités

### I - Information/débat :

1. Pôle Métropolitain (en présence de Jean DENAIS)
  - a. Rapport d'activité 2017
  - b. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes concernant la gestion du Pôle Métropolitain
  - c. Point sur la feuille de route politique
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 budget général et budgets annexes
3. Point d'avancement sur le schéma de mutualisation
4. Pré-validation du programme pluriannuel relatif à la politique environnement et du principe de contractualisation avec les partenaires (contrat global et CTENS)

#### IV - Délibérations

1. Administration : rapport d'activité 2017 du Pôle Métropolitain du Genevois Français
2. Administration : rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'ARC devenu Pôle Métropolitain
3. Administration : point d'avancement sur le schéma de mutualisation
4. Administration : rapport égalité femmes - hommes
5. Finances : débat et rapport d'orientation budgétaire 2019 du budget général et des budgets annexes
6. Déchets : résiliation du marché de fourniture et pose de conteneurs semi-enterrés destinés à la collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois
7. Déchets : remboursement exceptionnel de TEOM - SCI du Viaduc
8. Economie : achat terrain à la commune de Saint-Julien ZA sous le Puy et revente à l'entreprise SAMSE
9. Environnement : 2<sup>ème</sup> programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) de l'Arve - engagement de la CCG

Monsieur le Président ouvre la séance

Monsieur Gilles Degenève est désigné secrétaire de séance.

#### I - Information/débat :

##### 1. Pôle Métropolitain :

- Rapport d'activité 2017
- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes concernant la gestion du Pôle Métropolitain
- Point sur la feuille de route politique

##### *Rappel du rôle du Pôle Métropolitain*

Il regroupe la partie française du Grand Genève soit 117 communes, 8 EPCI dont 3 communautés d'agglomération, 420 000 habitants, le plus fort taux démographique de France métropolitaine.

Le Pôle a été créé pour répondre aux enjeux du territoire sur l'aménagement, la mobilité, la transition énergétique, le développement économique. L'objectif est d'élaborer des politiques plus cohérentes à l'échelle du genevois français, engagé dans une dynamique métropolitaine. Le transfrontalier est un levier d'action.

La création du Pôle vise à obtenir plus de visibilité et des soutiens au développement des projets des EPCI membres : projet d'agglomération, convention de coopération métropolitaine. Demain un dispositif de soutien régional sur la qualité de l'air, un partenariat de la banque des territoires, une candidature à l'appel à projet Territoire d'Innovation.

Le Pôle Métropolitain a pour ambition de parvenir à un territoire plus intégré. : il s'agit d'accompagner le développement des infrastructures, de développer les nouvelles mobilités (covoiturage, autopartage, mobilités douces), de devenir AOM à horizon 2025, de lancer un SCOT métropolitain dès 2021, d'agir pour la qualité de l'air, de se doter de services d'accompagnement à la transition énergétique des logements des 420 000 habitants du genevois français, d'accompagner le développement des zones d'activité d'intérêt métropolitain, de se doter d'outils de gouvernance et de promotion économique. Il s'agit aussi de favoriser le vivre-ensemble sur le genevois français et le grand Genève, de donner une identité au territoire.

##### *Bilan 2018 et programme 2019*

L'année 2018 a été riche en avancées :

\*une montée en compétence sur les mobilités nouvelles (autopartage, covoiturage), l'accompagnement à la mise en service du Léman express, l'accompagnement des actions pour une diminution du trafic aux petites douanes, l'inauguration de la voie verte du grand Genève

\*un accord pour la qualité de l'air avec la signature du Pact'Air, un programme d'actions transfrontalier, le déploiement d'une animation interactive sur les polluants de l'air pour les collégiens, le développement d'un service d'aide à la rénovation énergétique (conseils techniques, balades thermographiques, boîte à outils pour les professionnels ...), la co-organisation des assises européennes de la transition énergétique

\*l'adoption d'un schéma métropolitain des entreprises, le lancement d'une enquête sur les habitudes de consommation dans le cadre de l'élaboration d'un schéma métropolitain des activités commerciales

- \*la promotion économique du territoire avec la participation au SIMI, le soutien au salon des métiers de l'humanitaire, des tables rondes franco-suisse, le lancement d'un hackathon pour la promotion des données numériques avec GeoFab, un soutien au pôle de compétitivité AURA Industries, la poursuite du partenariat avec Innovales sur le développement de l'habitat durable et de l'ESS.
- \*le développement d'une offre d'enseignement supérieur Grand Forma avec la labellisation du site de l'Etoile et le soutien au développement de 5 autres sites du Genevois français.

Mais 2018 a également permis au Pôle métropolitain d'assurer :

- \*un avenant à la convention de coopération métropolitaine (CPER) avec la Région AURA de 5 à 13,2M € de cofinancements régionaux pour les projets du genevois français
- \*l'organisation des rencontres internationales de la mobilité (15 et 16 novembre)
- \*l'adoption d'une programmation SCOT (élaboration à compter de 2021)
- \*la poursuite d'une campagne de communication à l'adresse des faux résidents secondaires
- \*l'installation du conseil consultatif métropolitain
- \*une exposition « regards d'habitants » qui a tourné toute l'année 2018
- \*de nombreux événements avec des tables rondes avec l'Observatoire statistique transfrontalier, la Banque de France.

L'année 2019 sera celle des réalisations : l'ouverture du Léman express le 15 décembre, la mise en service du tram à Annemasse, la mise en service du BHNS dans le Pays de Gex, le développement des modes doux..., autant de témoignages concrets que le territoire avance.

L'ouverture de nouveaux services de transport en commun, et au premier chef le Léman express, constitue une des réponses fondamentales aux besoins de mobilité d'une population en croissance constante. La mise en service de ces grandes infrastructures s'accompagnera également de l'essor des services à la mobilité avec notamment l'installation par le Pôle métropolitain de bornes de covoiturage dynamique et le déploiement de plans mobilité-entreprises qui viennent compléter le renforcement de l'autopartage et la mise en œuvre de nouveaux services tels que la maison de la mobilité d'Annemasse. Il convient de souligner que le Pôle prépare une montée en compétence avec l'ambition d'un AOM du genevois français à 2025.

Le Pôle intervient également dans le domaine de la transition écologique avec le déploiement de la plateforme Régénero dédiée à la rénovation énergétique du logement, désormais à disposition des 420 000 habitants du territoire.

En termes d'aménagement du territoire, le Pôle est engagé dans la programmation d'un SCOT du genevois français, qui pourra capitaliser sur les planifications réalisées depuis plusieurs années et qui constituera le document de référence à l'échelle du genevois français : 2019 verra ainsi la mise en œuvre du schéma d'accueil des entreprises, l'élaboration d'un schéma métropolitain d'aménagement commercial, le lancement d'un schéma de l'habitat, autant d'éléments qui serviront à la réalisation d'un SCOT métropolitain dès 2021.

Le Pôle continue également à assurer la promotion économique du territoire et renforce ses partenariats avec les acteurs économiques du territoire (partenariats avec le pôle Mont Blanc-Excellence, Outdoor Sport Valley, l'Université Savoie Mont-Blanc ...). En parallèle, la stratégie d'enseignement supérieur du genevois français « Grand Forma » permettra le développement de nouvelles formations et le lancement du premier Forum étudiants du genevois français le 07 février dernier.

Une attention particulière est également apportée au vivre-ensemble au sein de l'agglomération transfrontalière. Cela passe notamment par le respect des accords bilatéraux. Les élus du Pôle seront ainsi vigilants sur les dossiers tels que sont la préférence cantonale à l'embauche, la scolarisation des enfants de frontaliers dans les écoles du canton. Seront également relancés les messages de sensibilisation pour lutter contre le phénomène des faux résidents.

Le vivre-ensemble, c'est aussi porter des actions de terrains et des événements fédérateurs. La Comédie de Genève et Château Rouge sont chargés de préparer un événement grand public lié au Léman express pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020. La gare de La Roche est identifiée comme un point fort de cet événement.

2019 est donc l'année des réalisations importantes pour les habitants du grand Genève et du genevois français et l'année de la transformation de la mobilité sur le territoire. Il peut y avoir des difficultés mais les réalisations 2019 attestent qu'à force de dialogue constant et de pugnacité les résultats sont là.

### *Budget 2019*

2019 est donc l'année des réalisations importantes mais sera également celle d'une montée en compétences du Pôle avec le déploiement de nouveaux services opérationnels (Régénéro, service de co-voiturage E-Léman) et la poursuite de la structuration du territoire (la préparation d'une future AOM, les conditions de l'élaboration d'un futur SCOT du genevois français). Le territoire entre dans un nouveau cycle de développement qui requiert des moyens adaptés avec une première hausse de cotisation de l'ordre de +1,60 € pour 2019. Cette hausse devrait atteindre 5€ lissés sur 3 ans ; il s'agit de se donner les moyens de nos ambitions. Cette trajectoire a d'ores et déjà été exposée devant plusieurs assemblées des EPCI membres du Pôle métropolitain.

Il convient par ailleurs de relativiser les montants de cotisation : les retombées financières engrangées par le genevois français restent largement positives. Pour 1 € de cotisation c'est plus de 10 € de retombées pour le territoire entre 2010 et 2018 à travers les projets d'agglomération, les dispositifs régionaux CDDRA, GPRA et aujourd'hui la convention de coopération métropolitaine, mais aussi à travers les concours européens INTERREG, la labellisation TEPCV. C'est aussi sans compter les effets des campagnes de sensibilisation à l'adresse des faux résidents ou du lobbying entrepris auprès du département de Haute-Savoie sur la part intercommunale des fonds genevois.

### *Rapport de la Chambre Régionale des Comptes*

Un travail d'explication du fonctionnement des dispositifs transfrontaliers (dont les fonds frontaliers) a constitué une partie importante du rapport.

Les recommandations sont essentiellement axées sur l'exécution et la programmation budgétaire et le meilleur contrôle de gestion, en lien avec la progression de l'activité.

Principales observations : sous-consommation des ressources budgétaires ; renforcement des outils de pilotage et de programmation des dépenses de fonctionnement notamment liées aux subventions FEDER.

Amélioration des taux de réalisation : les marges de trésorerie accumulées depuis 2012 sont mobilisées et baissent depuis 2 ans ; l'effet ciseau se produira en 2019. Le report prévisionnel du budget 2018 sur l'exercice 2019 sera le plus faible des exercices budgétaires de l'ARC/Pôle métropolitain.

Les correctifs déjà mis en œuvre : renforcement de la communication budgétaire avec notamment la production du ROB pour l'exercice 2018, la réalisation d'une page d'information budgétaire sur le site internet, acquisition et déploiement d'un logiciel comptable plus élaboré, adoption par le Comité syndical d'un seuil d'amortissement, adoption par le Comité syndical d'une charte d'utilisation du matériel de téléphonie/informatique/numérique, rédaction d'un guide de procédure formalisé.

Autres démarches restant à être engagées : la précision de la présentation par nature et par fonction des comptes, des engagements hors bilan et des subventions aux tiers, la définition d'une politique en matière d'avancement de carrière des agents.

J Denais précise que le taux de réalisation budgétaire pour 2018 est de l'ordre de 82%.

Il ajoute que le Pôle métropolitain du genevois français est le seul pôle métropolitain transfrontalier.

PJ Crastes rappelle que la CCG a perçu 1,5 M € au titre de la convention métropolitaine et 14,7 M € dans le cadre du projet d'agglomération.

M De Smedt souhaite savoir à quel niveau le Pôle Métropolitain intervient dans le cadre des plans de déplacements des entreprises et quel est son rôle par rapport au privé.

PJ Crastes précise que le Pôle est compétent pour les PDE et a convenu d'intervenir sur 50 plans de mobilité entreprises sur 3 ans. Sur le territoire, un est d'ores et déjà en place pour l'hôpital/mairie et l'autre pour l'établissement la Présentation de Marie.

A Vielliard précise qu'un prestataire est mis gratuitement à disposition des entreprises pour les aider à élaborer leur plan de déplacement mais ces dernières doivent néanmoins s'organiser pour fournir l'information au cabinet d'étude. Les prestations effectuées sont de grande qualité.

Arrivée de E Rosay.

J Denais indique que le Pôle finance les études et joue un rôle de facilitateur mais la mise en œuvre appartient à l'entreprise.

M De Smedt note que cette action est vraisemblablement méconnue des entreprises.

J Denais explique que le Pôle est en train de muter et que des actions concrètes sont désormais mises en place.

PJ Crastes observe que le problème des déplacements est général au territoire du Pôle d'où la pertinence d'accompagner à ce niveau la réalisation des PDE, sur un bassin de vie pertinent. Il ajoute que sur la 50aine de PDE programmés sur 3 ans, 6 ou 7 pourraient concerner le territoire de la CCG.

F Bessat signale que le Pôle a vu évoluer ses compétences en décembre 2018. Un travail d'identification et de recensement avait donc été mené pour préparer cette prise de compétence. Concernant la technopole, l'idée est de réaliser un plan de déplacements inter-entreprises. UN PDE inter-entreprises a déjà été réalisé sur le technoparc de St Genis Pouilly. En parallèle, le pôle est également compétent en termes d'autopartage ainsi que sur le développement du co-voiturage, avec notamment la mise en place d'une ligne métropolitaine transfrontalière sur Valleiry et Viry, avec in fine l'idée de développer cette idée sur d'autres territoires comme la vallée de l'Arve par exemple. Des réflexions sont également en cours sur des lignes de transport transfrontalières. Le but est d'aller vers une AOM à horizon 2025.

PJ Crastes indique que 5 lignes de co-voiturage dynamique (poteaux installés qui indiqueront le passage) vont voir le jour prochainement, dont la première le 21 mars sur le territoire de la CCG (Valleiry/Viry/Bernex).

G Etallaz note que même si la cotisation augmente, ce n'est pas pour autant que les EPCI vont percevoir plus de subvention ; c'est un peu ce que laisse supposer la présentation effectuée.

PJ Crastes souligne que des services se développent en parallèle : co-voiturage, Citiz, Régénéro. Ils vont se mettre progressivement en place dans les 3 à 4 prochaines années.

J Denais signale qu'à terme le Pôle métropolitain est appelé à reprendre certaines compétences actuellement exercées par des EPCI, avec un système de CLECT pour constater les charges transférées. La période actuelle est intermédiaire et il est nécessaire d'investir pour lancer des projets.

Il ajoute que les nouvelles mobilités doivent se développer sur des périmètres élargis, le territoire d'un EPCI ne paraissant plus être la bonne échelle. La thématique de la qualité de l'air répond également à une démarche identique.

PJ Crastes indique que la Région ne semble pas moteur pour développer les lignes inter-urbaines qui sont de sa compétence. En conséquence, si les élus souhaitent leur montée en puissance, ils devront être actifs sur cette thématique. Ce sujet devra être traité également à horizon 2025.

J Denais observe que les territoires du Pôle qui ne sont pas au niveau devront rattraper leur retard pour qu'ensuite l'ensemble puisse passer à un stade supérieur, en vue d'une AOM d'ici 2025. En effet il ne faut pas une trop grande disparité en termes de dépenses de transports entre les territoires pour que certaines structures comme la CCG qui a fortement développé les transports publics, ne soient pénalisées par un transfert de compétence.

M De Smedt note que la population demande plus de proximité avec les structures porteuses de projets. Il sera nécessaire d'avoir un important travail de communication pour expliquer les différentes compétences de chacun.

PJ Crastes estime que lorsque les services sont en place la population comprend facilement les interventions de chacun.

J Denais observe que la meilleure communication est le concret. Il sera néanmoins nécessaire de faire œuvre de pédagogie.

## 2. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 budget général et budgets annexes

### Éléments de débat

#### *DGF-changement de calcul pour les EPCI*

Le dispositif de répartition de la dotation d'intercommunalité est profondément remanié, il ne reste qu'une enveloppe et la contribution au redressement des finances publiques est désormais déduite et fondue dans la dotation d'intercommunalité.

Les impacts de cette enveloppe unique sont : la suppression des catégories, la valeur du point unique, la suppression de la bonification pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique (la CCG remplissait ces conditions).

Simulation de la DGF : 1 277 151 € soit un écart de + 8 497 € par rapport à 2018.

#### *DGF - correction de la perte liée au budget OM*

Proposition d'imputer la baisse de la DGF pour la part relative aux OM.

La TEOM ne pouvant pas financer le budget général, il est proposé de réaffecter les personnels supports afin de pouvoir répondre à cette logique en affectant des frais du budget général au budget des ordures ménagères. De plus, cette proposition de réaffectation correspond à une répartition plus juste des personnels supports.

Simulation pour 2019 : 38 872 €.

#### *Attributions de compensation*

Réflexion sur la simplification du calcul du retour de la croissance ; réunion de la CLECT prévue en 2019.

#### *Fiscalité 2019*

Evolution forfaitaire des bases LFI + 2,2%.

Pas d'évolution des taux TH, TFPB, TFPNB, CFE.

GEMAPI : financement de la compétence (115 000 €) par la taxe GEMAPI votée en septembre 2018 pour un produit de 80 000 € et par l'augmentation du taux de TF en 2018 à 2,66% pour avoir un produit supplémentaire de 35 000 €.

TASCOM : évolution du coefficient multiplicateur à 1,20%, taux maximal pour 2020. Produit supplémentaire + 26 000 €.

Total fiscalité 2019 à taux constants : 11 371 975 € (10 944 000 € réalisé en 2018).

#### *Fiscalité 2019 - bases minimum CFE*

Travail sur la communication des changements de bases minimum de CFE décidés en septembre 2018.

Pour rappel :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes (2017) (en €)	Cotisation basée sur le montant actuel de la base minimum (en €)	Cotisation basée sur le montant de la base minimum proposée (en €)
Inférieur ou égal à 10 000 euros	111 €	111 €
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600 euros	208 €	208 €
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000 euros	317 €	317 €
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000 euros	299 €	449 €
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000 euros	244 €	673 €
Supérieur à 500 000 euros	279 €	785 €

### Fiscalité 2019 - Baisse de la TEOM

Le taux de la TEOM est passé de 8,50% à 8,70% en 2015 avec une prévision de retour à 8,50% en 2017 si les objectifs d'amélioration du tri avaient été remplis. Bien que la tendance ait été améliorée, il avait été proposé de maintenir le taux à 8,70% en 2018 et en 2019 en attendant les effets de la mise en place des actions du schéma directeur et le travail sur la TEOM et la redevance spéciale.

Les actions qui ont permis des économies dès 2018 : collecte par le biais des déchetteries intercommunales (65 000 € de gains), augmentation de la collecte des emballages (8 500 € de gains), collecte des textiles (3 000 € de gains).

Les actions en cours qui permettront des économies : contrôle d'accès et revalorisation des tarifs pour les professionnels (42 000 € de gains estimés), levier compostage (42 240 €/an de gain à partir de 2022), réalisation d'un plan emballages (42 000 € de gains estimés), mise en place d'une stratégie globale de conteneurisation (265 000 €/an à partir de 2022).

Ont été pris en compte la réflexion sur la création d'un troisième site de collecte (provision de 3 M € dans la prospective) et de l'augmentation de 4% en moyenne du SIDEFAGE (+42 900 € sur le BP 2019).

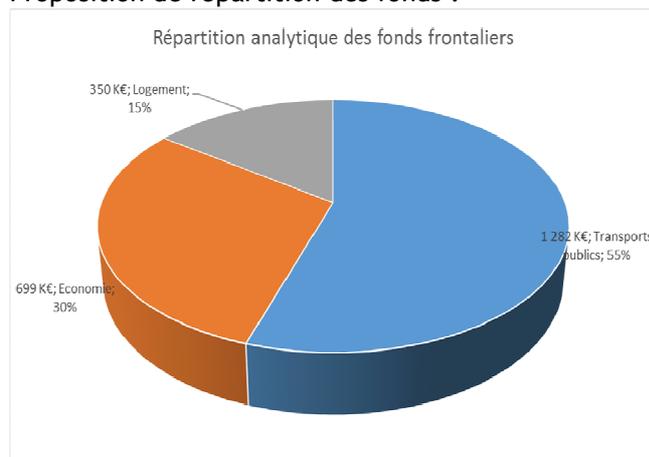
Compte-tenu des économies réalisées en 2018 et des économies qu'il est prévu de réaliser, il est proposé d'envisager le taux de la TEOM à la baisse, à 8,3%.

### Evolution des fonds frontaliers

La part des intercommunalités a augmenté en 2018 en passant à 7%. Il est prévu que cette part évolue jusqu'en 2021 pour atteindre 10% de la dotation à répartir. Cette dernière évolue de 1,5% par an dans la prospective. La CCG représente en nombre de frontaliers 17% du montant des intercommunalités. Ce pourcentage est utilisé pour les années suivantes. Dans un souci de prudence pour le budget primitif 2019, les décisions n'étant pas actées, le montant de 2019 est calculé sur la base de 7% et non pas 8%.

Montant estimé en 2019 : 2 330 000 € (montant 2018 de 2 296 000 €).

Proposition de répartition des fonds :



### Investissements PPI

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>INVESTISSEMENTS</b>					
<b>investissements récurrents par année</b>	<b>767 K€</b>	<b>183 K€</b>	<b>158 K€</b>	<b>158 K€</b>	<b>158 K€</b>
<b>Logement</b>	<b>500 K€</b>	<b>500 K€</b>	<b>500 K€</b>	<b>500 K€</b>	<b>500 K€</b>
<b>transports :</b>	<b>5 365 K€</b>	<b>5 181 K€</b>	<b>13 025 K€</b>	<b>13 555 K€</b>	<b>13 555 K€</b>
<b>Transports scolaires</b>	<b>80 K€</b>	<b>32 K€</b>	<b>32 K€</b>	<b>32 K€</b>	<b>32 K€</b>
<b>Quartier gare</b>	<b>500 K€</b>	<b>500 K€</b>	<b>500 K€</b>	<b>1 750 K€</b>	<b>1 750 K€</b>
<b>Economie</b>	<b>4 331 K€</b>	<b>601 K€</b>	<b>1 059 K€</b>	<b>1 059 K€</b>	<b>74 K€</b>
<b>Energie</b>	<b>375 K€</b>	<b>320 K€</b>	<b>70 K€</b>	<b>70 K€</b>	<b>70 K€</b>
<b>Environnement</b>	<b>149 K€</b>	<b>678 K€</b>	<b>678 K€</b>	<b>80 K€</b>	<b>80 K€</b>
<b>Bâtiments</b>	<b>50 K€</b>	<b>50 K€</b>	<b>50 K€</b>	<b>50 K€</b>	<b>50 K€</b>
<b>collège Vuache</b>	<b>250 K€</b>				
<b>achat terrain SDIS + participation bâtiment</b>		<b>600 K€</b>			<b>1 000 K€</b>
<b>dépenses imprévues</b>	<b>50 K€</b>	<b>50 K€</b>	<b>50 K€</b>	<b>50 K€</b>	<b>50 K€</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 417 K€</b>	<b>8 693 K€</b>	<b>16 121 K€</b>	<b>17 303 K€</b>	<b>17 318 K€</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 961 K€</b>	<b>3 629 K€</b>	<b>5 346 K€</b>	<b>5 115 K€</b>	<b>24 635 K€</b>

### Investissements 2019 - Projets

\*économie 4 331 K€ : acquisitions, viabilisation terrains (3 115 K€), travaux Grand Châble (809 K€), év. Clect et réserves foncières (406 K€)

\*mobilité 5 445 K€ : dépôt bus (1 516 K€), modes doux (933 K€), aménagements structurants (2 006 K€), schéma accessibilité (179 K€), tram (352 K€), accès ouest (100 K€), subventions points mobilité et abribus (108 K€).

\*aménagement/logement 1 070 K€ : quartier gare (500 K€), subventions bailleurs (500 K€), aides à la rénovation énergétique (70 K€).

\*énergie/trame verte et bleue 454 K€ : panneaux photovoltaïques (30 K€), étude géothermie (25 K€), méthanisation (250 K€), GEMAPI (150 K€).

\*administration, petite enfance, gymnases 1 117 K€ : collège (250 K€), équipement petite enfance (252 K€), bâtiments (50 K€), administration (230 K€), gymnases (270 K€), dépenses imprévues (50 K€).

Total investissement 12 417 K€ / recettes attendues 2 960 K€.

### Investissements OM

En 2019 sont prévus les travaux d'aménagement des déchetteries pour 445 000 € dont la mise en place de ponts à bascule à la déchetterie de Vulbens pour 150 000 €. En achat de matériel, il est prévu 260 000 € de bacs/bennes/conteneurs et 360 000 € pour un camion-grue et un véhicule léger. Après 2019, il est prévu un investissement de 300 000 € par an de bacs/bennes/conteneurs.

En 2021 et 2022, il est prévu, pour 3 M € la création d'un troisième site de collecte, dont le projet va faire l'objet d'une étude en 2019.

### Rétrospective

#### Rétrospective budget général

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Autofinancement (Epargne Brute)</b>	<b>1 194 K€</b>	<b>4 331 K€</b>	<b>2 677 K€</b>	<b>2 586 K€</b>	<b>3 038 K€</b>
<b>Autofinancement affecté aux Investissements (Epargne Nette)</b>	<b>1 005 K€</b>	<b>3 873 K€</b>	<b>2 193 K€</b>	<b>2 100 K€</b>	<b>2 542 K€</b>
<b>Epargne Brute en % des RRF</b>	<b>11,50%</b>	<b>24,39%</b>	<b>16,41%</b>	<b>14,82%</b>	<b>16,64%</b>
<b>Epargne Nette en % des RRF</b>	<b>9,68%</b>	<b>21,80%</b>	<b>13,44%</b>	<b>12,04%</b>	<b>13,92%</b>

## Rétrospective budget OM

	2014	2015	2016	2017	2018
Autofinancement	445 K€	707 K€	672 K€	941 K€	1 097 K€
Autofinancement en % des RRF	10%	15%	13%	18%	20%

## Prospectives

### Dette

Pas d'emprunt prévu en 2019 pour les OM.

Des emprunts inscrits au BG en 2019 et en 2020 pour financer les grands projets : environ 6 M€ sur 3 ans et emprunt pour le tram à prévoir sont un financement à court terme ; mis en place d'une stratégie d'emprunt en 2019.

### Masse salariale (budget général hors OM et petite enfance)

BP 2018 : 1 987 K€ / BP 2019 : 2 343 K€

Une hausse de 356 K€ s'expliquant par :

\*les effets de mutualisation (124 K€ en dépenses) par voie de conventions, inscrits auparavant au chapitre 011 ; tenir compte des flux croisés de remboursement

\*l'adaptation de l'organisation aux évolutions d'activités ; les créations de postes (195 K€) : 1 pour la mobilité, 2 contrats aidés, 1 pour le SCCP, 1 transfert eau/budget général

\*des renforts ponctuels d'activités (33 K€) : RH, servitudes

\*des effets budgétaires de postes en année pleine (31 K€)

\*l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) (9 K€)

\*la réaffectation des services supports au budget OM (-36 K€)

### Masse salariale budget petite enfance

BP2018 : 3 746 K€ / BP 2019 : 3 895 K€

Une hausse de 149 K€ s'expliquant par l'adaptation des temps de travail aux besoins des structures (24 K€) et au remplacement pour congés maternité (113 K€ - tenir compte du remboursement), et à l'effet GVT ET PPCR (8 K€).

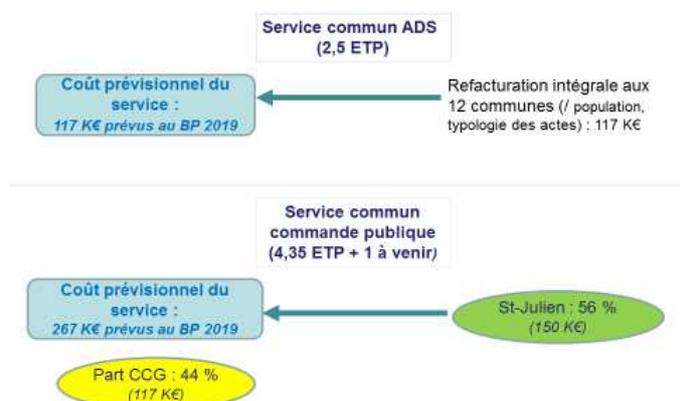
### Budget OM

BP 2018 : 1 095 K€ / BP 2019 : 1 204 K€

Une hausse de 111 K€ s'expliquant par l'adaptation du service à la mise en œuvre du schéma directeur (création de poste pour 21 K€), le remplacement pour arrêts de travail (21 K€), des effets budgétaires de postes en année pleine (31 K€), l'effet GVT et PPCR (2 K€), la réaffectation de services supports du budget général (36 K€).

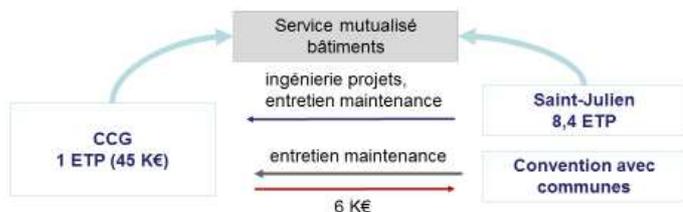
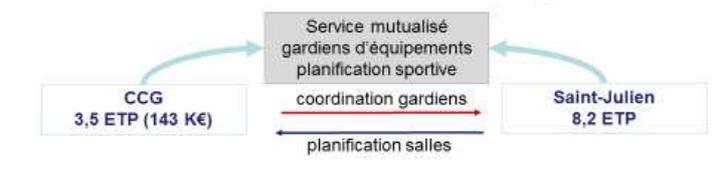
## Effets RH et budgétaires de la mutualisation - services communs

### 2 - Effets RH et budgétaires de la mutualisation – services communs

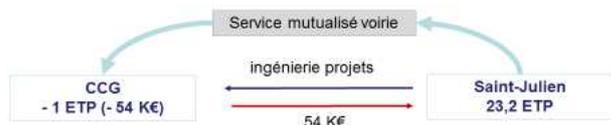


## Effets RH et budgétaires de la mutualisation - conventions de gestion

### 2 - Effets RH et budgétaires de la mutualisation – conventions de gestion



### 2 - Effets RH et budgétaires de la mutualisation – conventions de gestion



### Autres éléments pris en compte dans les prospectives

\*dépenses de fonctionnement : le montant du FPIC pour le territoire est estimé au même montant que l'an passé. La CCG participe à hauteur de son CIF.

*Budget général - évolutions prévisionnelles en fonctionnement*

<b>BUDGET GENERAL HORS OM</b>				
Niveau de vote	BP BG 2018	CA BG 2018	BP BG 2019	% évolution 2018-2019 BP
011 - charges à caractère général	4 001K€	3 502K€	4 172K€	4,29%
012 - Total des charges de personnel	5 911K€	5 757K€	6 259K€	5,89%
65 - autres charges de gestion courante	4 425K€	4 251K€	4 476K€	1,16%
66 - Charges financières	320K€	318K€	300K€	-6,20%
67 - Charges exceptionnelles	7K€	6K€	5K€	-30,55%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>14 663K€</b>	<b>13 834K€</b>	<b>15 213K€</b>	<b>3,75%</b>
014 - Atténuations de produits	4 960K€	4 906K€	5 029K€	1,39%
022 - Dépenses imprévues	50K€	0K€	50K€	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	4 656K€	0K€	5 343K€	14,76%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	652K€	1 279K€	721K€	10,58%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 982K€</b>	<b>20 019K€</b>	<b>26 356K€</b>	<b>5,50%</b>
Niveau de vote	BP BG 2018	CA BG 2018	BP BG 2019	% évolution 2018-2019 BP
013 - Atténuations de charges	78K€	136K€	121K€	54,67%
70 - Produits des services	1 974K€	1 829K€	1 963K€	-0,58%
73 - Impôts et taxes	11 194K€	11 267K€	11 699K€	4,52%
74 - Dotations et participations	7 486K€	8 242K€	8 203K€	9,57%
75 - Autres produits gestion courante	192K€	198K€	262K€	36,76%
76 - Produits financiers	106K€	105K€	101K€	-4,53%
77 - Produits exceptionnels	0K€	656K€	0K€	
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>21 030K€</b>	<b>22 433K€</b>	<b>22 349K€</b>	<b>6,27%</b>
002 - résultat de fonctionnement reporté	3 871K€	0K€	3 921K€	1,30%
042 - Opérations d'ordre entre section	81K€	81K€	86K€	6,21%
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 982K€</b>	<b>22 514K€</b>	<b>26 356K€</b>	<b>5,50%</b>

*OM - évolutions prévisionnelles en fonctionnement*

<b>ORDURES MENAGERES</b>				
Niveau de vote	BP OM 2018	CA OM 2018	BP OM 2019	% évolution 2018-2019 BP
011 - charges à caractère général	3 403K€	3 186K€	3 329K€	-2,19%
012 - Total des charges de personnel	1 094K€	1 076K€	1 179K€	7,84%
65 - autres charges de gestion courante	59K€	58K€	61K€	4,27%
66 - Charges financières	5K€	5K€	5K€	-3,88%
67 - Charges exceptionnelles	10K€	0K€	2K€	-80,00%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 571K€</b>	<b>4 326K€</b>	<b>4 576K€</b>	<b>0,12%</b>
014 - Atténuations de produits	31K€	30K€	40K€	31,15%
022 - Dépenses imprévues	30K€	0K€	30K€	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	556K€	0K€	1 328K€	138,87%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	480K€	486K€	509K€	5,98%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 667K€</b>	<b>4 842K€</b>	<b>6 483K€</b>	<b>14,40%</b>
Niveau de vote	BP OM 2018	CA OM 2018	BP OM 2019	% évolution 2018-2019 BP
013 - Atténuations de charges	13K€	60K€	10K€	-21,67%
70 - Produits des services	175K€	194K€	239K€	36,57%
73 - Impôts et taxes	4 879K€	5 028K€	4 873K€	-0,14%
74 - Dotations et participations	200K€	286K€	200K€	0,00%
77 - Produits exceptionnels	1K€	30K€	5K€	900,00%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 267K€</b>	<b>5 599K€</b>	<b>5 327K€</b>	<b>1,12%</b>
002 - résultat de fonctionnement reporté	400K€	0K€	1 157K€	189,30%
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 667K€</b>	<b>5 599K€</b>	<b>6 483K€</b>	<b>14,40%</b>

### Prospective budget général hors OM

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total Dépenses réelles de Fonctionnement	20 322 K€	21 140 K€	21 433 K€	21 871 K€	22 329 K€	22 777 K€
Total Recettes réelles de Fonctionnement	26 243 K€	23 326 K€	24 122 K€	24 744 K€	25 481 K€	29 229 K€
Total Dépenses réelles d'Investissement	15 827 K€	9 451 K€	17 015 K€	18 616 K€	25 150 K€	7 345 K€
Total Recettes réelles d'Investissement	6 714 K€	4 771 K€	6 183 K€	5 622 K€	25 142 K€	390 K€
1641 - Emprunt à Contracter (Besoin de financement)	3 192 K€	2 494 K€	8 143 K€	10 121 K€		504 K€
DONT EMPRUNT TRAM	352 K€	328 K€	8 265 K€	8 265 K€	-	
Annuité / Recettes Réelles d'Exploitation	4,30%	6,26%	6,91%	9,72%	12,85%	10,82%
Encours de la Dette au 31 / 12	9 859 K€	11 687 K€	19 028 K€	27 927 K€	20 186 K€	18 636 K€
Encours de la Dette / Autofinancement	4,855	5,345	7,078	9,720	6,403	5,636
Autofinancement (Épargne Brute)	5 921 K€	2 186 K€	2 688 K€	2 873 K€	3 153 K€	6 452 K€
Autofinancement affecté aux Investissements (Épargne Nette)	5 421 K€	1 520 K€	1 886 K€	1 651 K€	1 412 K€	4 998 K€
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Épargne Brute en % des RRF	10,81%	11,06%	13,08%	13,56%	14,38%	14,68%
Épargne Nette en % des RRF	8,15%	7,69%	9,17%	7,80%	6,44%	8,23%

### Prospective budget général OM

	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 646 K€	4 731 K€	4 818 K€	4 907 K€	5 008 K€
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 478 K€	6 419 K€	6 991 K€	6 350 K€	5 418 K€
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 393 K€	315 K€	1 815 K€	2 215 K€	336 K€
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	537 K€	49 K€	296 K€	362 K€	49 K€
Emprunt à contracter				410 K€	
Autofinancement	1 832 K€	1 688 K€	2 173 K€	1 444 K€	410 K€
Autofinancement affecté à l'investissement	1 828 K€	1 683 K€	2 168 K€	1 438 K€	384 K€
Encours de la dette au 31/12	110 K€	105 K€	100 K€	505 K€	479 K€
Encours de la dette/autofinancement (capacité de	0,16	0,15	0,13	0,64	0,58
annuité /RRF	0,15%	0,15%	0,14%	0,15%	0,75%

#### Evolution par rapport aux préconisations de 1,2% - budget général

L'évolution des charges du budget général arrive à suivre l'évolution moyenne de la population et non 1,2%.

#### Evolution par rapport aux préconisations de 1,2% - OM

A partir de 2020, les budgets OM s'inscrit dans cette tendance.

R Villet rappelle que les élus se sont engagés dans l'élaboration d'un PCAET. Le transport représente 50 % des dépenses énergétiques et le logement 30%. Dans le même temps, il a été convenu de consacrer 15% des fonds genevois aux projets liés au logement, et plus particulièrement au logement social. Si les élus souhaitent accompagner le changement énergétique, développer la production d'énergies renouvelables et répondre à leurs engagements au sein du PCAET, ils devront décider de dégager des financements pour répondre à ces objectifs.

M De Smedt indique que ces décisions sont à inscrire dans les années futures, et préparer les budgets au choc des investissements à venir.

PJ Crastes note que beaucoup d'investissements débiteront à partir de 2019.

M De Smedt souligne qu'effectivement les investissements sont pour l'instant concentrés sur les 5 prochaines années, même si certains pourront peut-être se décaler dans le temps.

G Roguet observe que des projets tels que le tram pourraient être financés par des emprunts à 50 ans, ce qui permettrait de lisser la charge.

M De Smedt répond que le plan d'emprunt n'est pour l'instant pas réalisé. Il conviendra de définir les types et durées d'emprunts à mettre en œuvre. Un emprunt spécifique de courte durée sera notamment contracté dans l'attente des subventions à percevoir. Des propositions seront faites en temps utile.

Concernant l'évolution de la contribution du GLCT, PJ Crastes évoque notamment l'indexation des contrats du GLCT et les lignes 62 et 63 qui devront être intégrées au budget à terme (actuellement financée par le canton).

### **3. Point d'avancement sur le schéma de mutualisation**

#### *Axe 1 commande publique*

\*rappel des missions : assister et conseiller les services lors de la définition des besoins, gérer les procédures de consultation liées aux marchés publics et autres contrats, assurer l'adaptation et le suivi de l'exécution administrative des contrats, assurer le pilotage de certains marchés transversaux voire créer de nouveaux marchés transversaux.

\*faits marquant en 2018 : retrait de la commune de Collonges suite à la mutation de son agent, structuration du service et intégration de nouveaux agents, déploiement depuis le mois de septembre du logiciel marchés « LIAWEB », dématérialisation de l'ensemble de la procédure de consultation des marchés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 via les profils acheteurs des collectivités à l'exception de la signature électronique, mise en place d'un mode d'emploi des marchés publics à destination des acteurs économiques afin de les aider à anticiper la dématérialisation de la commande publique, action de sensibilisation auprès des services portant sur les délais de consultation de la commande publique et de l'UGAP.

\*indicateurs d'activité : 5 agents (4,35 ETP) ; 1 recrutement en cours.

81 consultations en 2018 dont 12 groupements de commandes.

Coût du service : 180 000 € (56% St Julien ; 42% CCG ; 2% autres communes).

\*objectifs : maîtrise du logiciel marchés et déploiement aux services opérationnels au cours du second trimestre 2019, mise en place de la signature électronique, mise en place d'une nomenclature des achats pour la CCG, développement des groupements de commandes.

\*perspectives 2019 : intégration de la commune de Valleiry à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, réflexion en cours avec la commune de Viry, intégration d'un nouvel agent au cours de l'année 2019.

A Vielliard indique que la création de ce service constitue une opportunité pour les communes de mutualiser leurs achats, tant en investissement qu'en fonctionnement, avec le recours plus systématique aux groupements de commande.

Il regrette qu'il n'y ait pas plus de groupements de commandes.

Il est satisfait du fonctionnement du service, les pics d'activités des différentes entités étant décalés. Le SCCP est un service attractif qui a connu un bon début.

M De Smedt observe qu'effectivement les groupements de commande constituent un élément essentiel dans la gestion des fonds publics.

G Etallaz ne partage pas les propos de A Vielliard. La généralisation des groupements de commandes favorise les grandes entreprises au détriment des petites, sans avoir l'assurance de prix plus bas. Les groupements de commande ont des effets néfastes qu'il ne faut pas minimiser.

A Vielliard indique qu'il convient de regarder chaque situation au cas par cas. Par exemple, pour ce qui concerne la restauration scolaire les groupements de commande ont un véritable intérêt car l'effet de masse permet aux entreprises de faire des prix plus compétitifs. Les prestations de vérification d'extincteurs répondent au même cas de figure. Dans certains cas les groupements de commande permettent d'éviter 17 déplacements sur le territoire.

Par ailleurs, les groupements de commande peuvent se décomposer en plusieurs lots pour favoriser la concurrence. Des économies de procédure et de publicité sont alors réalisées. On gagne en expertise et in fine en efficacité.

G Etallaz note que souvent des lots communs sont créés.

A Vielliard indique que ce n'est pas toujours le cas. Il donne pour exemple le groupement de commandes pour la révision des PLU qui comprenait 3 lots.

Il souligne par ailleurs que de nombreuses offres ne rencontrent pas de candidatures locales. Quoiqu'il en soit il faut tirer parti des expériences pour mieux acheter.

Il rappelle que les communes sont sollicitées à chaque fois qu'un marché est lancé pour participer au groupement. Il indique qu'une procédure a été récemment lancée pour l'équipement des salles scolaires (durée du marché 4 ans) ; seules deux communes y ont participé, ce qui peut paraître surprenant car il s'agit d'un besoin partagé par tous.

X Pin indique qu'Archamps est souvent informé des groupements de commandes lorsqu'ils sont déjà clos et n'a pas encore pris l'habitude de se tourner vers le service commun.

PJ Crastes rappelle que les communes sont systématiquement sollicitées lorsque des groupements de commande sont lancés.

#### *Axe 2 : ressources humaines*

\*faits marquants en 2018 : montée en puissance de la formation mutualisée, choix d'un logiciel commun CCG/St Julien en matière de gestion RH, groupe de travail (CCG/St Julien/Viry) sur le compte personnel de formation (grille d'analyse, critères de priorisation), développement du réflexe partenarial (jurys de recrutement, formations thématiques ...).

\*indicateurs d'activité : formation mutualisée (21 collectivités partie prenante ; 128 agents/7 sessions de formation /226 jours), rapprochement de la direction générale et de la DRH de la CCG et de la ville de St Julien pour une approche RH convergente et plus intégrée.

\*perspectives 2019 : développer les axes de réflexion et la mise en commun CCG/ville centre, redonner des clés de lecture sur les politiques pratiquées en matière de régime indemnitaire et d'action sociale à l'échelle du territoire, travailler sur la pertinence de mise en œuvre d'une fonction d'archiviste partagée.

M De Smedt indique que dans un premier temps les agents apprennent à travailler ensemble. Ils se rencontrent au travers de formations communes.

#### *Axe 3 : informatique*

\*faits marquants en 2018 : mise en commun CCG/St Julien autour des usages informatiques (arborescence des fichiers et documents de travail collaboratifs, messagerie, architecture des données), structuration de la gouvernance sur cette thématique, mise en place du groupe projet et définition des premiers niveaux de priorités, des ressources humaines et financières à dégager.

\*perspectives 2019 : vers une structure unique des ressources informatiques CCG/ville centre (organisation, système d'informations, architecture et outils).

#### *Axe 4 : services techniques*

\*objectifs communs : améliorer la coopération entre les collectivités, replacer l'utilisateur au cœur de notre action, assurer de meilleures continuité et lisibilité du service rendu, expérimenter un travail collaboratif entre services techniques, harmoniser les méthodes pratiques/outils, favoriser l'émulation technique, gagner en expertise technique, fiabiliser la gestion courante et la gestion de projet, préfigurer une fusion des services, rationaliser les fonctionnements, générer des économies d'échelles.

Service technique bâtiment/gardiens d'équipement

\*patrimoine couvert

	BATIMENT	VOIRIE
Patrimoine visé	Les parcelles bâties (clôture)	L'espace public (ouvert)
Compétences techniques	Métiers du bâtiment (superstructure) <i>Bâtiments eaux/déchets exclus</i>	Métiers des T.P. (infrastructure) <i>Infrastructures eaux/déchets exclus</i>
Administration générale - Régie eaux	Technopôle : Athéna - Héra - Europa St Julien : MTJD - Pôle emploi	
Mobilité	/	Voies /arrêts/ P+R / gares bus et cars
Economie	Beaumont (Village du Châble)	ZAE Beaumont/St Ju/Viry/Vulbens
Petite enfance	Valleiry - Viry - Neydens -St Ju (MIEF) Micro : Présilly - Savigny - St Julien	/
Sport	Collonges - St Julien (De Staël) - Valleiry	/
Logements	2 logements à Neydens	/
Aménagements neufs à l'étude	Renouvellement chaudières Locaux banque alimentaire Dépôt bus St Julien	ZAE Beaumont/Viry/Vulbens/Ecoparc Priorisation bus RD1201 St Julien Dévoisement Av. Louis Armand St Ju Itinéraires Via Rhôna et liaisons interco Dépôt bus St Julien

\*missions assurées

	BATIMENT	VOIRIE
Gardiennage - Surveillance	Accueil - Suivi - Nettoyage Accès - Plannings - Logistique	Collecte des recettes et surveillance du P+R de la Gare à St Julien
Astreinte	Astreinte technique sur le patrimoine (échéance 2019)	Astreinte technique et hivernale sur l'espace public à <b>St Julien</b>
Entretien courant	Interventions - Maintenance - Réparations	Voirie, éclairage public et espaces verts à <b>St Julien</b>
Ingénierie	Programmation / diagnostic Suivi de conception / chantiers Suivi ERP / énergie et fluides	Programmation (PPI) / diagnostic Suivi de conception / chantiers Suivi DPR / DICT / énergie et fluides

\*objectifs du service mutualisé bâtiment/gardiens d'équipement : garantir la sécurité du public dans les ERP, garantir le confort d'usage des équipements publics, adapter ou construire les équipements pour répondre aux nouveaux besoins de services publics.

Gains attendus : montée en compétence de l'équipe gardiens CCG/apport d'expertise, meilleur suivi des interventions avec un outil de quantification, meilleure continuité de service pour la CCG, possibilité pour la CCG de bénéficier d'une ingénierie interne pour le suivi de projets, des contrats communs et un gain en termes de commande et finances publiques à terme.

\*Typologie des activités/faits marquants en 2018 pour le service bâtiment/gardiens d'équipement : planification des équipements sportifs et de leur utilisation, accueil/entretien des équipements sportifs, maintenance des bâtiments, montée en puissance des techniciens sur les projets de la CCG, astreintes polyvalentes dans les bâtiments.

\*indicateurs d'activité : 500 heures décomptées de mars à décembre (55% projets/45 % courant) ; refacturation selon les ETP mis à disposition et selon le temps passé pour la partie suivi de projets.

\*perspectives 2019 service bâtiment/gardiens : réflexion commune sur le service des gardiens (repenser l'organisation du service, réflexion sur l'activité d'accompagnement et de surveillance lors de manifestations dans les bâtiments communaux et communautaires), affiner les plans de charge des agents, affiner la coordination entre les services CCG et ville (recueil des besoins, process, suivi des projets, saisie généralisée des interventions dans l'outil Atal).

#### Service technique voirie

\*gains attendus : montée en compétence avec 3 chargés d'opérations, meilleur suivi des interventions et des temps passés, meilleure continuité de service pour la CCG, possibilité pour la CCG de bénéficier d'un appui d'ingénierie et de l'expertise d'un service technique spécialisé pour le suivi de projets passés en phase opérationnelle, des contrats communs et gain en termes de commande et finances publiques à long terme, refacturation selon le temps passé.

\*perspectives 2019 : stabiliser l'organisation.

#### *Axe 5 : police pluricommunale*

Il est précisé qu'il s'agit d'une action de mutualisation pour laquelle la CCG n'est pas partie prenante.

\*organisation du service et faits marquants en 2018 :

-secteur Salève : 8,5 ETP pour 6 communes. Projets suivis en 2018 : augmentation des plages horaires de présence et développement de l'activité urbanisme. Refacturation selon système de forfait horaire par semaine ou à la demande.

-secteur Vuache : 5 ETP pour 6 communes. Projets suivis en 2018 : mise en place de patrouilles vélos, sensibilisation avec la gendarmerie auprès des établissements scolaires dans le cadre des risques d'attentat, projet de prévention routière avec les écoles, sensibilisation de la population aux cambriolages, mise en place des opérations tranquillité vacances (OTV). Refacturation au nombre d'habitants.

\*indicateurs d'activité :

-secteur Salève : 148 mains courantes, 100 procès-verbaux/rapports d'infraction, 2817 amendes police route, 200 véhicules fourrière/enlèvement épaves, 52 réquisitions judiciaires dans le cadre de la vidéoprotection, 28 résidences inscrites à l'opération tranquillité vacances.

Coût du service : 412 K€

-secteur Vuache : activité en augmentation (patrouilles de surveillance générale, mises en fourrière, PVE, OTV).

Coût du service : 280 K€.

\*perspectives 2019 :

-secteur Salève : pérenniser le service et en structurer l'évaluation, le structurer pour être prêt aux évolutions éventuelles à moyen terme, action prévention routière dans les écoles, plan de prévention des cambriolages, plan d'action sur les déchets.

-secteur Vuache : acquérir un cinémomètre, poursuivre l'action OTV, mettre en place de nouvelles réunions publiques sur la sensibilisation aux cambriolages.

#### *Axe 6 : autorisation du droit des sols*

\*faits marquants en 2018 : fonctionnement en année pleine pour St Julien, possibilité de répondre à certaines demandes ponctuelles, modification des règles de refacturation pour une meilleure adéquation avec le temps passé en fonction de la typologie des actes.

\*indicateurs d'activité : 3 agents (2,5 ETP), 11 communes adhérentes au service + Valleiry, 786 actes traités. Coût du service 110 K€ (St Julien : 65 K€ soit 59% ; autres communes 45 K€ soit 41%).

\*perspectives 2019 : intégration de la commune de Valleiry au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à effectif constant, dans un premier périmètre d'actes et réflexion sur l'année 2019 pour une intégration élargie ultérieure, poursuite de la montée en compétences des agents et de la structuration du service.

#### Synthèse des effectifs mutualisés



#### 4. Pré-validation du programme pluriannuel relatif à la politique environnement et du principe de contractualisation avec les partenaires (contrat global et CTENS)

##### Politique environnementale de la CCG

	Trame bleue (et turquoise)	Trame verte, jaune et noire	Air/Energie/Climat
2003-2011	Contrat de rivières transfrontalier		
2011	Bilan du CRiv - évaluation		
2012-2018	Actions ponctuelles PAPI Conduite étude Ressources-Milieus Conduite étude Gemapi <b>Validation du pg ERM/Gemapi</b>	Contrat corridor biologique transfrontalier (CBio)	
En cours	Cohérence avec petit cycle de l'eau sur la gestion saisonnière des captages (expérimentation pour définition méthode gestion)	Bilan du CBio - évaluation	Conduite de la démarche pour élaboration PCAET => fin 2019
Objectifs	<b>Assurer la pertinence du programme d'actions TB + Pft cycle eau + TVJN</b> Communiquer sur les actions réalisées et sur celles portées à l'avenir		Intégrer les thématiques TB + Pft cycle eau + TVJN dans la réflexion PCAET
Moyens	<b>Mettre en œuvre la politique:</b> - trouver des partenaires - définir les outils adaptés de mise en œuvre		Financements et outils adaptés

##### Enjeux pour la CCG

\*Gestion des ressources en eau :

- Nappes du Genevois et de Matalilly à protéger avec nécessité d'instaurer un partage des ressources / Plan de gestion de la ressource en eau des Ussets
- Nappe du Genevois + BV des Ussets = Zones de Répartition des Eaux
- Sollicitation du classement en captages prioritaires ?

\*Fonctionnement et préservation des milieux:

Pour trame Bleue et Turquoise programme de mesures du pour atteinte bon fonctionnement milieu  
Pour trames Verte Jaune Noire labellisation de sites, restauration et entretien de sites, dialogue territorial avec la profession agricole, lancement des actions trame noire

\*Inondations: classement puis entretien des digues + projets de protection des personnes et des biens (dont St Julien et Collonges)

\*Eaux pluviales : travail réalisé / CCG => poursuite par l'instauration d'un partenariat avec les communes (conseils techniques, recherche de financements ...)

### Actions correspondantes et pré-arbitrage

Trame Bleue (et turquoise)				Trames Verte Jaune et Noire
⇒ Budgets eau et assainissement pour petit cycle de l'eau				=> auto-financement annuel de 50 k€HT
⇒ auto-financement annuel de 115 k€HT dont 80 k€HT / taxe Gemapi instaurée dès 2018				
Petit cycle Eau potable	Petit cycle Assainissement Et pluvial	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Gemapi)	Autres : lutte contre pollutions, préservation ressources, animation	Restauration et entretien de sites

### Partenaires et outils contractuels

	Trame Bleue (et turquoise)					Trames Verte Jaune et Noire
	Petit cycle Eau potable	Petit cycle Assainissement Et pluvial	Gemapi Milieux Aquatiques	Gemapi Prévention Inondation	Autres (préservation ressources - animation...)	
DEPARTEMENT 74 avec Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) 5 ans						
AGENCE EAU avec Contrat global (dont Arve Pure) 3 ans						
ETAT (Fds Barnier) avec PAPI Arve 1 et 2 5 ans / PAPI				Délibération du 23/02 pour action du PAPI 2 (50% de subvention)		

### Maîtres d'ouvrage porteurs des outils contractuels

\*SM3A/EPTB : PAPI et contrat global eau dont Arve Pure

\*Syndicat du Salève : CTENS

\*SMECRU : éventuelle poursuite du CRIV

\*Syndicat du Vuache : CTENS

Et en partenariat avec le canton de Genève sur tous les outils.

## Calendrier

	25/02/19	04/03/19 Après-midi	04/03/19 Soir	25/03/19 Après-midi	25/03/19 Soir	13/05/19 Ou Autre date pour Agence Eau	Signatures
<b>CCG</b>	Celaire : DOB + <b>Pré- validation du PPI envt + principe outils (contrat global et CTENS)</b>		Com <sup>e</sup> Envlt : Validation définitive des actions + financement adhoc.  Ln concertation comm Eau/Asst		Celaire : BP19 + validation définitive du pg actions et des financements / contrats <b>=&gt; approbation des contrats</b>		Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> <li>• CILNS Vuache = fin mai</li> <li>• CTENS Seleve = fin juin</li> <li>• Signature officielle = 1<sup>er</sup> septembre Salève en marche</li> </ul>
<b>SM3A /EPTB</b>		Bureau de la CLE du SAGE et du SM3A avec validation du pg actions		Assemblée de la CLE du SAGE : valid définitive du pg actions et des financements / contrats <b>=&gt; approbation des contrats</b>			Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature 04/07</li> </ul>
<b>Dpt 74</b>				7 <sup>ème</sup> commission Environnement		Commission Permanente <b>=&gt; approbation CTENS</b>	
<b>AEau</b>						Comité de Bassin => <b>approbation contrat global</b>	

## Actions correspondantes et pré-arbitrage 2018

<b>Trame Bleue (et turquoise)</b> => Budgets eau et assainissement pour petit cycle de l'eau => auto-financement annuel de 115 k€HT dont 80 k€HT / taxe Gemapi instaurée dès 2018				<b>Trames VJN</b> => auto-financement annuel de 50 k€HT
Petit cycle Eau potable	Petit cycle Assainissement Et pluvial	Gemapi	Autres : lutte contre pollutions, préservation ressources, animation	
Maîtrise foncière zone protection captages	Priorisation des travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux et STEP	Actions pour une hydrologie naturelle	Dialogue territorial avec la profession agricole	Dialogue territorial avec la profession agricole
Plan de gestion des aquifères principaux	Actions de réduction du stress hydraulique (lié à pluies d'orages en été) : rétention des EP à la parcelle ou par ouvrage collectif, objectifs aménagement	Restauration milieux et entretien (MA et ZH)	Arve Pure (réduction de la pollution industrielle)	Labellisation de sites
	Travaux de désimperméabilisation	Diagnostic digues et classement	Animation : SAGE Arve + CRivières et Plan Gestion Ressources Eau (PGRE) sur les Usses	Poursuite entretien espaces naturels
			Sensibilisation tous publics	Trame noire
				Sensibilisation tous publics

La présentation poursuit l'objectif de pré-validation du programme d'actions correspondant à la politique environnement de la CCG.

Sont rappelés les enjeux du territoire en la matière et les précédentes décisions notamment en termes de financement de la programmation (taxe gemapi entre autres), ainsi que les outils mobilisables proposés par les divers partenaires de cette politique environnement.

En l'occurrence, dans un délai très court, des démarches de contrat global pour l'eau (dispositif Agence de l'Eau) et contrat de territoire Espaces Naturel Sensible - CTENS (dispositif Département 74), sont lancées par des structures locales.

M. Villet souligne qu'il est indispensable de s'appuyer sur ces outils pour pérenniser l'action de la CCG.

L'assemblée donne un avis favorable à mobiliser ces outils initiés par le SM3A, le SIV et le SMS pour conduire la politique Environnement de la collectivité.

M. Ernst, également Président du SIV, précise que le syndicat projette la signature de son 2ème CTENS en mai prochain; les actions de la CCG pourront y être intégrées. Les actions propres au syndicat porteront sur les espaces naturels sensibles, et plus précisément zones humides et prairies sèches (études, animation ...). Une 30aine d'actions est prévues sur 5 ans.

Concernant le SMECRU, M. Roguet rapporte une réunion avec l'Etat sur le devenir du syndicat. Le Contrat de Rivières des Ussets arrivant à terme, la question de la transformation de la structure pour portage de la compétence Gemapi pour ses EPCI membres fait débat.

PJ Crastes demande quelles sont les actions inscrites au contrat de rivières pour le territoire CCG. S Verbrugge répond que des actions sont prévues au niveau des zones humides du Mont Sion. Sur ce territoire du SMECRU, un plan de gestion de la ressource en eau existe. Il limite les prélèvements sur le bassin versant (gel de la production en ressource eau pour usage domestique, agricole et professionnels). Demain d'autres territoires pourraient être concernés par ce plan de gestion réglementaire dans les prochaines années.

## **II- Compte-rendu des représentations :**

**SIDEFAGE** : néant.

**SIGETA** : néant.

**SMAG** : néant.

**Pôle Métropolitain** : néant.

**GLCT Transfrontalier** : néant.

**EPF** : néant.

**GLCT Transports** :

\*création d'une commission sectorielle.

\*la clé de répartition pour le dépôt bus proposée par la CCG a été acceptée.

\*réflexion sur l'évolution de la ligne D mais le canton de Genève n'a pour l'instant pas la capacité financière pour assumer de nouvelles charges.

\*intégration des lignes 62 et 63 dans le protocole des petites douanes à échéance fin 2020 pour les pérenniser.

**ASSOCIATION DES MAIRES** : néant.

## **III - Compte-rendu des travaux du Bureau - Compte-rendu des décisions du Président**

Aucune observation n'est formulée.

## **IV - Délibérations**

### **1. Administration : rapport d'activité 2017 du Pôle Métropolitain du Genevois Français**

Le Pôle Métropolitain du Genevois Français a transmis son rapport d'activités pour l'année 2017 à ses membres.

Le rapport présente dans une première partie la structure et dans une seconde ses actions au cours de l'année 2017.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre acte du rapport d'activités du Pôle Métropolitain 2017.

### **2. Administration : rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'ARC devenu Pôle Métropolitain**

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de l'ARC Syndicat mixte pour la période 2010-2017, notifié par courrier en date du 28 juillet 2017. La CRC a élargi le périmètre du contrôle en intégrant la gestion du Pôle métropolitain et les conditions de la transformation de l'ARC en Pôle métropolitain.

Le contrôle a été mené en deux temps : une phase inquisitoriale menée d'août 2017 à mai 2018, puis une phase contradictoire menée de juin 2018 à novembre 2018. Le rapport d'observations définitives a été communiqué le 15 novembre au Président en exercice et aux anciens Présidents de la période sous contrôle.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, il a fait l'objet d'une communication au sein de l'Assemblée délibérante du Pôle métropolitain, lors du Comité syndical du jeudi 13 décembre 2018.

Le rapport de la CRC comporte un important volet descriptif (histoire, enjeux et mécanismes de la coopération transfrontalière) et ses conclusions portent essentiellement sur des recommandations en matière d'exécution et de programmation budgétaire et de meilleur contrôle de gestion, en lien direct avec la progression de l'activité de l'ARC Syndicat mixte et des ambitions affichées par le Pôle métropolitain du Genevois français.

Dans sa synthèse, le rapport pointe essentiellement la sous-consommation des ressources budgétaires, expliquées par les difficultés inhérentes au montage de projets multipartenariaux et transfrontaliers.

Au-delà des taux de réalisation des budgets, la Chambre Régionale des Comptes préconise de renforcer les outils de pilotage et de programmation des dépenses de fonctionnement.

Les observations de la CRC ont d'ores et déjà permis d'améliorer le fonctionnement interne de la collectivité et de renforcer les outils et procédures pour garantir l'efficacité de son action. Conformément aux préconisations de la CRC, plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées, en matière de renforcement de la communication budgétaire (avec notamment la production du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2018, la réalisation d'une page d'information budgétaire sur le site internet du Pôle métropolitain, l'acquisition et le déploiement d'un logiciel comptable plus élaboré, l'adoption par le Comité syndical d'un seuil d'amortissement, l'adoption par le Comité syndical d'une charte d'utilisation du matériel de téléphonie, informatique et numérique, la rédaction d'un guide de procédure formalisé...).

La collectivité doit encore mener des réflexions sur la précision de la présentation par nature et par fonction des comptes, des engagements hors bilan et des subventions aux tiers, la définition d'une politique en matière d'avancement de carrières de ses agents. Ces éléments sont bien identifiés et sont d'ores et déjà inscrits au programme de travail du Pôle métropolitain. Les efforts seront donc maintenus pour traduire progressivement les différentes recommandations formulées.

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant l'Arc Syndicat Mixte devenu Pôle Métropolitain et de la réponse conjointe des Présidents de la collectivité pour la période sous contrôle.

### **3. Administration : point d'avancement sur le schéma de mutualisation**

Conformément à l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à prendre acte de l'avancement du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire a pris acte à l'unanimité de l'avancement du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes.

### **4. Administration : rapport égalité femmes - hommes**

En application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président invite les membres du Conseil Communautaire à prendre acte de la présentation du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil Communautaire a pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

PJ Crastes précise que l'association des Maires a édité un rapport qui a été ensuite repris pour l'élaboration du projet de loi pour les élections de 2020. Ce projet de loi prévoit, pour les communes de moins de 1 000 habitants, la suppression du panachage et la parité obligatoire ; si le Maire est un homme, son 1<sup>er</sup> adjoint devra être une femme. Dans les intercommunalités, si le Président est un homme, le 1<sup>er</sup> Vice-Président devra être une femme et tout l'exécutif est alterné. Cette alternance est déjà en vigueur dans les départements.

### **5. Finances : débat et rapport d'orientation budgétaire 2019 du budget général et des budgets annexes**

La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire. La loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015, apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport élaboré revêt la forme d'un document qui sert de base aux échanges du Conseil communautaire. Ce rapport doit comprendre des informations sur l'analyse prospective en fonctionnement et en investissement, sur les principaux investissements projetés et sur le niveau d'endettement, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la collectivité.

En raison de la demande des services de l'Etat de séparer le budget de la régie d'eau en deux budgets afin que les deux modes de gestion soit traités séparément, les communes gérées en DSP ont été sorties du budget de la régie d'eau pour être traitées dans un budget annexe au budget général. Afin d'être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le vote de ces budgets et donc le DOB ont été déconnectés de celui du budget général, ce pour le service de l'eau potable et également de l'assainissement dont les perspectives sont habituellement présentées de manière concomitante.

Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2019 du budget général et de ses budgets annexes (Tram, Transports, Zones d'activités économiques, Locaux Europa et ZAC de Cervonnex).

Le Conseil Communautaire a pris acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 à l'appui du rapport d'orientation budgétaire pour le budget général et ses budgets annexes (Tram, Transports, Zones d'activités économiques, Locaux Europa et ZAC de Cervonnex).

#### **6. Déchets : résiliation du marché de fourniture et pose de conteneurs semi-enterrés destinés à la collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois**

Afin d'optimiser les coûts de collecte des ordures ménagères résiduelles, la CCG applique, depuis plusieurs années, une politique de regroupement des points de collecte de ses déchets. Le mode de collecte qui a été privilégié est la mise en place de conteneurs semi-enterrés. Aussi, une consultation a été lancée, portant sur la fourniture et la pose de conteneurs semi-enterrés destinés à la collecte des déchets sur le territoire de la CCG.

Cette consultation comprenait deux lots :

Intitulés des lots	Montant maximum annuel en € H.T.
Lot n°1 : Fourniture et pose de conteneurs semi-enterrés	70 000
Lot n°2 : Fourniture et pose de conteneurs semi-enterrés à faible emprise au sol	60 000

La Commission d'appel d'offres a décidé, pour le lot n°02, de retenir l'offre de la société Néos. Le Conseil communautaire a pris acte de cette décision par délibération n°20160627\_cc\_dech27, en date du 27 juin 2016.

La durée de ce marché était d'1 (un) an à compter de la date de notification, reconductible 2 (deux) fois 1 (un) an. Ce marché a été ainsi reconduit en 2017 et en 2018.

Toutefois, par courrier, reçu le 26 décembre 2018, la société Néos a sollicité la résiliation de son marché du fait de son incapacité à assurer ses obligations contractuelles en raison d'une décision de repli de l'activité de conteneurs qu'elle assurait jusqu'à ce jour. En effet, au vu d'un secteur économique très concurrentiel, du fait que le développement commercial des conteneurs n'est qu'une activité complémentaire de l'entreprise et face à l'absence de retour sur l'important investissement de conception, la direction de l'entreprise a été contrainte de réaffecter les ressources dédiées à cette activité aux activités principales.

Aussi, conformément à l'article 31.1 du CCAG-Fournitures et services et à l'article 13 du CCAP, la collectivité a décidé de répondre positivement à la demande de la société Néos et de résilier ainsi le marché en cours.

Le Conseil Communautaire décide :

- de résilier, en application de l'article 31.1 du CCAG Fournitures et services, le marché « Fourniture et pose de conteneurs semi-enterrés à faible emprise au sol » conclu avec l'entreprise Néos, à compter du caractère exécutoire de la délibération ;
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

## **7. Déchets : remboursement exceptionnel de TEOM - SCI du Viaduc**

La société SCI LE VIADUC, 19 route d'Annemasse à St-Julien-en-Genevois, a été soumise à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères -TEOM-, en 2018, alors qu'elle passe par un prestataire privé et n'a donc jamais utilisé le service d'enlèvement des ordures ménagères de la CCG.

Lors de la mise en place de la redevance spéciale des déchets non ménagers en 1997, il a été décidé que les sociétés soumises à cette redevance devaient être exonérées de la TEOM et que, si elles n'utilisaient pas le service de collecte de la CCG pour leurs déchets, elles devaient être également exonérées de la redevance spéciale.

La société SCI LE VIADUC ayant sollicité la CCG pour être exonérée de la TEOM, sera ajoutée à la liste des entreprises exonérées. De ce fait, il y a lieu de lui rembourser exceptionnellement la somme versée en 2018, soit 3 009 €.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide de procéder au remboursement du trop-perçu de la TEOM pour la SCI LE VIADUC pour l'année 2018, soit un montant de 3 009 € et d'inscrire ces crédits au budget 2019.

- Adopté à l'unanimité -

## **8. Economie : achat terrain à la commune de Saint-Julien ZA sous le Puy et revente à l'entreprise SAMSE**

La Commune de Saint-Julien-en-Genevois est propriétaire d'un foncier libre de construction et d'occupation d'une emprise totale de 5175 m<sup>2</sup> environ, composé des parcelles cadastrées AN 251 (374 m<sup>2</sup>) et C 16 (4801 m<sup>2</sup>). Ce terrain à bâtir appartient au domaine privé de la Commune. Il est classé au Plan Local d'Urbanisme en zone UXac (à vocation dominante artisanale et commerciale). Sa valorisation doit ainsi permettre de développer la zone d'activités dite « Sous le Puy », avec l'implantation d'un projet économique.

La société SAMSE se porte acquéreur de ce terrain pour y développer les activités complémentaires des deux enseignes SAMSE et L'Entrepôt du Bricolage, orientées respectivement vers les entreprises et vers les particuliers.

Dans le cadre de ce projet, la société SAMSE prévoit une extension et une reprise globale de l'enveloppe du bâtiment existant, avec une nouvelle façade sur la route d'Annemasse et un traitement végétalisé au niveau de la clôture. Le projet inclut la réalisation d'un bâtiment neuf à l'arrière du terrain, pour accueillir principalement des locaux techniques (stockage, bureaux), avec un report du stationnement sur le côté et à l'arrière du bâtiment principal.

Ce terrain étant situé en zone d'activité et à vocation économique, les services de l'Etat ont confirmé formellement que la Commune n'est plus la collectivité compétente pour valoriser ce foncier, compte-tenu du transfert de la compétence développement économique aux EPCI, opéré par la loi NOTRe.

Cette évolution juridique rend caduc le compromis de vente de 2014 entre la Commune et la Boite à Outils pour un projet de cession foncière sur ce même tènement.

Dans le cadre du transfert de compétence, la Communauté de Communes est donc tenue d'acquérir la propriété de ce foncier économique à la Commune avec la nécessité d'une vente en cascade. La Communauté de Communes achète ainsi le terrain concerné à la Commune et le vend ensuite à l'acquéreur final, la société SAMSE.

Pour organiser cette double transaction, une même étude notariale est missionnée par les parties. Le prix d'achat convenu est établi à 647 000 euros, hors frais afférents à chacune des deux transactions (droits de mutation, frais d'actes,...). Pour l'achat, ces frais seront pris en charge par la Commune. Pour la vente, ces frais seront pris en charge par l'acquéreur final, la société SAMSE.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 13 mars 2018,

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'achat à la Commune de Saint-Julien-en-Genevois des parcelles cadastrées AN 251 et C 16 au prix de 647 000 euros ;
- de dire que les frais afférents à l'achat seront pris en charge par la Commune de Saint-Julien-en-Genevois ;
- d'approuver la vente, ensuite, des parcelles cadastrées AN 251 et C 16 au prix de 647 000 euros à la société SAMSE ;
- de dire que les frais afférents à la vente seront pris en charge par la société SAMSE ;
- d'autoriser le Président à signer les actes d'achat et de vente correspondants ainsi que tout document afférent ;
- d'inscrire les prévisions de dépenses et de recettes au budget primitif 2019.

- Adopté à l'unanimité -

## 9. Environnement : 2<sup>ème</sup> programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) de l'Arve - engagement de la CCG

Un PAPI est un outil de la politique nationale en matière de prévention des inondations créé en 2003 par le Ministère du Développement Durable suite à divers événements de crues survenues entre 1999 et 2002. Il a été actualisé en 2011 pour tenir compte des enseignements tirés de 2 événements majeurs de 2010 sur le territoire français dans le domaine du risque inondation (tempête Xynthia et crues du Var).

L'outil PAPI fixe des axes d'actions autour desquels bâtir localement un programme adapté pour améliorer la gestion du risque inondation sur un territoire donné. Ce sont les collectivités locales qui prennent l'initiative d'engager une démarche PAPI et qui définissent leur programme d'actions, en cohérence avec les enjeux du territoire et les orientations du ministère. Une fois ce programme défini et validé par l'Etat, la phase opérationnelle peut être engagée et financée en partie par l'Etat.

L'approche PAPI vise à traiter le risque inondation de manière globale, sans limiter les actions à la réalisation d'ouvrages de protection. Le volet de la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés doit être obligatoirement abordé : arrêt du développement de l'urbanisation en zones inondables, réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés, amélioration de la prévision des crues, organisation de l'alerte et de la gestion de crise, ... .

Le SM3A a porté un 1<sup>er</sup> PAPI sur l'Arve, qui a été validé par la Commission nationale Mixte Inondation le 02/01/2013. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'une convention cadre pour les années 2012 à 2018 signée entre les maîtres d'ouvrages partenaires du projet.

La CCG a pris cet engagement en signant ladite convention le 12 avril 2013 et en entérinant plus récemment, par délibération n° 20180205\_cc\_env04, l'avenant au PAPI 1 suite au bilan mi-parcours réalisé par le SM3A.

En effet, la CCG a inscrit à ce PAPI 1 une action, notée 6A-07, visant la réalisation d'un « aménagement de zones d'expansion de crues pour la protection de St Julien en Genevois », sur l'Arande, affluent de l'Aire.

Interrogée sur les actions qui restent à mener sur son territoire en matière de prévention des inondations, la CCG a réaffirmé auprès du SM3A et des services de l'Etat sa stratégie à long terme pour compléter le champ d'expansion de crues sur l'Arande prévu à l'action 6A-07, avec la réalisation d'un ouvrage complémentaire, en rive droite, soit en territoire suisse. Les démarches techniques et administratives sont en cours sur ce sujet.

Elle a également porté à connaissance de ses partenaires l'intérêt à réaliser des études de faisabilité pour un ouvrage en amont de St Julien sur le Ternier, afin de compléter le dispositif de gestion des crues sur cet autre affluent de l'Aire.

Une fiche action, à insérer au PAPI 2, synthétisera ces projets et intentions. Elle identifiera l'enveloppe prévisionnelle des actions et leur financement par le fonds Barnier qui sera mobilisé dans le PAPI 2, soit une subvention de 50% sur un montant prévisionnel de 100 000 € HT.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter l'engagement de la CCG dans le PAPI 2 pour la réalisation de la fiche action 6A-22 poursuivant divers objectifs :
  - 1/ conforter la stratégie conjointe de la CCG et du Canton de Genève,
  - 2/ réaliser une étude de faisabilité et des procédures foncières pour préciser le potentiel d'écêtement pour un ouvrage en amont de St Julien sur le Ternier,
- d'autoriser le Président à signer le PAPI 2, dès lors que celui-ci sera approuvé par la CLE du SAGE de l'Arve et validé par la Commission nationale Mixte Inondation.
  - Adopté à l'unanimité -

M De Smedt demande s'il est nécessaire d'attendre la réalisation des actions prévues dans le PAPI I pour s'engager dans le PAPI II.

S Verbrugge répond par la négative, les deux contrats étant indépendants.

PJ Crastes observe que le futur contrat devra tenir compte des aménagements qui seront réalisés côté suisse. Le secteur de Ternier est le seul endroit du territoire où les débits sont très importants et qui peut représenter un danger pour les populations.

## V - Divers

### 1. Point d'information sur l'avis rendu par le Bureau sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

PJ Crastes indique que le Bureau communautaire a rendu un avis sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Il donne lecture du projet de courrier adressé au Préfet et au Président du Département.

#### À propos de la gestion des aires permanentes :

Les élus de la CCG constatent que le transfert du pouvoir de police spéciale *gens du voyage* permettrait de faciliter la gestion des aires d'accueil permanentes. Nous vous informons que le débat sur ce point est ouvert au sein de nos instances communautaires.

#### À propos de l'obligation de création d'une nouvelle aire de grand passage :

Selon le retour d'informations et d'expérience du SIGETA sur le taux de fréquentation, les désistements de dernière minute et l'évolution du courant évangéliste, au regard du fonctionnement des aires de grand passage telles qu'elles existent déjà sur le territoire par système de rotation, les élus de la CCG regrettent que ce schéma impose la création d'un total de quatre aires fixes de grand passage sur le département, quand trois seraient manifestement suffisantes.

Cela étant, compte tenu de la pression foncière, de la topographie, de l'attrait touristique centré sur le tourisme d'affaire et du développement économique, les propositions formulées par la chambre d'agriculture ne nous apparaissent pas fondées, le terrain de l'Ecoparc, notamment, fait l'objet d'un projet d'aménagement très abouti et il est absolument impensable qu'il soit exploité à des fins d'accueil des gens du voyage. La cohabitation zone économique / gens du voyage est très mauvaise avec de très nombreuses expériences négatives en Haute-Savoie.

Enfin, l'exclusion de fait de l'arrondissement de Bonneville pour l'installation d'une aire de grand passage génère le questionnement des élus du Bureau. L'argument de la création d'une nouvelle aire permanente lors du précédent schéma est, à notre sens, discutable. En effet, un tel équipement a été installé auparavant sur le territoire du Genevois, sans nous exonérer pour autant de la recherche d'un site pour une nouvelle aire de grand passage. En outre, dans la recherche du terrain pour l'aire de grand passage, nous serons vigilants à ce que tous les territoires contribuent à l'effort d'accueil, notamment ceux qui aujourd'hui n'ont pas d'aire fixe.

### 2. Natation scolaire VITAM

I Filoche indique qu'elle a été interpellée lors du conseil d'école de Collonges concernant les sorties piscine, à savoir les difficultés de communication entre les enseignants et Vitam (concernant l'absence des MNS et l'affectation des bassins), ainsi des problématiques de logistique avec les bus. Elle souhaite savoir si d'autres communes rencontrent les mêmes difficultés.

PJ Crastes a eu des retours un peu similaires au sujet des transports. Concernant les bus, il précise qu'ils sont principalement dédiés à la piscine mais que si des places supplémentaires sont disponibles les enfants pratiquant de l'escalade peuvent en profiter. Cette pratique a dérivé et il apparaît aujourd'hui que les enfants qui se rendent à la piscine n'ont plus de place alors qu'ils sont prioritaires et doivent être emmenés en voiture.

Il rappelle que les questions de transports relèvent de la CCG alors que les questions d'enseignement sont de la compétence de l'Education Nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 07 mars 2019.

Vu par le Président